

CAPD du jeudi 17 mai 2018

Présents :

- Mme Lutic, IA
- M Didier, Secrétaire général
- M Merle, Mme Roques, Division des personnels
- Mme Langlade, Mme Carlux, Mme Dumont, M Messenger, IEN
- Julien Barbet, Sophie Marsan, élus SNUipp-FSU
- Patrick Sanudo, Joëlle Salarnier, élus SE-UNSA

Ordre du jour :

- Congés de formation professionnelle
- Demandes de travail à temps partiel et allègements horaires
- Demandes de disponibilité et de détachement
- Bonifications handicap

Questions diverses :

- point sur les ineats/exeats (SNUipp-FSU/ SE-UNSA)
- Hors classe et classe exceptionnelle (SNUipp-FSU/ SE-UNSA)
- Formation CAPPEI (SE-UNSA)
- Situations particulières mouvement départemental 2018 (SNUipp-FSU)

Demandes de travail à temps partiel et allègements horaires

89 demandes de travail à TP (95 en 2017-18, 88 en 2016-17). Il pourrait y avoir un léger déficit de postes à la rentrée 2018 lié à la hausse des demandes de congés parentaux.

40 personnes ont été convoquées à un entretien. Le SNUipp-FSU et le SE-UNSA pointent les inquiétudes que ces convocations ont engendrées. L'IA répond qu'il s'agissait uniquement d'évaluer les besoins et que cela lui permettait d'équilibrer au mieux « intérêt du service » et « intérêt des personnels ».

L'IA annonce qu'elle refuse 3 demandes de TP à 80% sur autorisation pour « raisons de service ». Le SE-UNSA conteste le fait que le travail à 80% nuise à l'intérêt du service, il s'agit uniquement d'une question comptable. Le SNUipp-FSU fait remarquer qu'au regard des textes le motif de la nécessité de service n'est pas valable pour refuser une demande de travail à TP. L'IA s'expose donc volontairement à des recours de la part des collègues concernés. Les brigades et modulateurs travaillant à TP seront réaffectés sur un autre support.

M Merle pointe l'augmentation des demandes d'allègement horaire. Le SNUipp-FSU insiste pour que toutes ces demandes soient accordées car elles sont appuyées par une recommandation médicale. Il est inenvisageable de limiter ou plafonner l'octroi des allègements horaires.

Demandes de disponibilité et de détachement

Conformément à ce qui avait été discuté l'an passé. Les postes libérés par les personnes prenant une disponibilité apparaîtront au 1^{er} mouvement et seront attribués à titre définitif.

Congés de formation professionnelle

3 demandes. La dotation départementale est de 18 mois. Deux demandes sont accordées au regard de l'ancienneté générale de service.

Ineats/exeats

2 échanges semblent pouvoir aboutir : 1 avec le Puy de Dôme, 1 avec le Val de Marne. Le reste relève pour le moment de l'impossible aux yeux de l'administration car la grande majorité des demandes d'ineats viennent de départements qui n'accordent pas d'exeats.

Hors classe et classe exceptionnelle

Concernant les CV sur Iprof, s'ils sont incomplets les collègues peuvent les renseigner manuellement et solliciter les inspections pour obtenir les données manquantes (années, lieu d'exercice...).

Le SE-UNSA intervient sur le barème d'accès à la hors-classe qui, selon eux, doit permettre à tout enseignant retraitable d'atteindre ce deuxième grade de carrière. L'IA dit ne pas y être favorable et souhaite, pour le moment, privilégier l'appréciation de la qualité professionnelle : « des personnes le méritent et d'autres pas ». Cette question du barème sera de nouveau évoquée à la prochaine CAPD.

Formation CAPPEI

Il y a de forts risques que les directives ministérielles ne puissent être appliquées faute de moyens. Il apparaît déjà qu'il sera très difficile de proposer une formation sur module complémentaire à toutes les personnes titulaires du CAPPEI et n'exerçant pas dans l'option de leur certification.

*Vos élus SNUipp-FSU en CAPD
Julien Barbet et Sophie Marsan*